



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
N°79-11-2025
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,

Vu, l'arrêté n°73-10-2025 de la commune de Doudeville en date du 17 octobre 2025,

Considérant la demande de NGE – EHTP Normandie, concernant les travaux de pose de réseaux d'eau pluvial, eau potable et assainissement, du 10 novembre au 1^{er} décembre 2025, au niveau de la rue Georges Renault – 76560 Doudeville,

ARRÈTE

Article 1^{er} : Du 10 novembre au 1^{er} décembre 2025, NGE – EHTP Normandie empiètera sur la portion de la rue Georges Renault 76560 Doudeville, afin de réaliser les travaux de pose de réseaux d'eau pluvial, eau potable et assainissement sur la rue du Val d'Auge. Ainsi, la circulation sera interdite sauf riverains et services de secours le temps des travaux.

Une déviation sera signalée en amont par l'entreprise.

Article 2^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et l'entreprise est invitée à prendre toute précaution, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Article 3^{ème} : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Doudeville, le 04 novembre 2025

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre

Monsieur Le Maire

